

DELIBERATION N° 81/49 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur LACHAISE, Conseiller Municipal chargé du personnel, informe l'Assemblée que le nombre des lecteurs qui fréquentent la bibliothèque continue de s'accroître.

Afin de maintenir d'une part la qualité du service rendu et d'autre part de répondre à l'augmentation du taux de fréquentation, il serait souhaitable d'envisager la création d'un poste à mi-temps d'employée de bibliothèque municipale, afin d'aider la responsable actuelle.

Compte-tenu de l'urgence, ce poste pourrait être créé à compter du 16 Mars 1981.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide :

- de créer le poste d'employée de bibliothèque à mi-temps à compter du 16 Mars 1981,
- de modifier le tableau des effectifs et de l'arrêter tel qu'il figure ci-dessous,
- les crédits nécessaires à la création de cet emploi figurent à l'article 610 du budget primitif communal 1981.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

PERSONNEL A TEMPS COMPLET

- Secrétaire Général de Mairie de 5 000 à 10 000 habitants -----	1
- Rédacteur -----	2
- Directrice de Crèche Familiale -----	1
- Adjoint technique -----	1
- Commis -----	3
- Sténo-dactylographe -----	2
- Gardien de Police Municipale -----	1
- Surveillant de travaux -----	1
- Ouvrier professionnel de 1ère catégorie -----	3
- Ouvrier d'entretien de la voie publique -----	2
- Femme de service des écoles -----	7

PERSONNEL A TEMPS INCOMPLET :

- Sous-Bibliothécaire -----	1
- Employée de bibliothèque -----	1
- Femme de service -----	1